

À adresser accompagné des règlements et du fichier nominatif à :
UP Service commande Chèque Domicile TSA 81113 92621 GENNEVILLIERS cedex

INFORMATIONS CLIENT

Code client* (sauf nouveau client) : _____

Raison Sociale* (écrire en LETTRES CAPITALES, 35 caractères maximum) : _____

Secteur* : PRIVÉ PUBLIC ASSOCIATIF

Siret* : NAF* :

Votre contact chez Chèque Domicile :

Nom : Prénom :

Adresse de facturation :

Code Postal : _____ Ville :

À l'attention de :

Tél. : Fax :

E-mail :

DÉTAILS TECHNIQUES

Date de mise à disposition souhaitée si différent de J+1 (maxi J+20) : J+.....

Information de la mise à disposition par : Chèque Domicile Le financeur

RÉCAPITULATIF DE LA COMMANDE

Tarifs TTC - TVA en vigueur

Valeur totale des eCESU commandés* : **1** = _____

Prestations de services* :

Forfait minimum : _____

Complétez par votre montant de forfait contractuel.....

Prestation d'Émission (sur la totalité de la Valeur Nominale hors avoir) : _____

Complétez par votre pourcentage de prestation d'émission contractuel.....

Échange automatique : 1% du montant commandé avec minimum de facturation de 10 €

Si vous avez souscrit cette option lors de l'ouverture de votre compte, cochez la case ci-contre

Services complémentaires* :

Total des frais de prestations de services* : **2** = _____

MODES DE RÈGLEMENT

- Par chèque**
Merci d'établir 2 chèques, en indiquant votre code client au dos de chaque chèque :
- l'un à l'ordre de **UP VN** du montant n° **1**
- l'autre à l'ordre de **UP PRESTATIONS** du montant n° **2**
- Par prélèvement bancaire** (Merci de joindre un RIB)
- Par virement bancaire**
Merci d'utiliser le Relevé d'Identité Bancaire ci-dessous :

Code Banque 42559	Code Guichet 00010	Numéro de Compte 21008943501	Clé RIB 26
IBAN : FR76 4255 9000 1021 0089 4350 126			
Code BIC : CCOPFRPPXXX			

*Champs obligatoires.

BON POUR COMMANDE

Fait à : Le :

Nom du signataire* :

Prénom du signataire* :

Signature et cachet de la structure*

L'apposition du cachet et de la signature emporte acceptation des CGV figurant au verso.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE CHÈQUE DOMICILE CESU PRÉ-FINANCÉ SOUS FORME ENTièrement DÉMATÉRIALISÉE (e-CESU Chèque Domicile)

1. PRÉSENTATION

La Société UP, Société Coopérative et Participative à forme anonyme et capital variable, immatriculée sous le numéro 642044 366 RCS Nanterre, ayant son siège social 27/29 Avenue des Louvresses 92230 Gennevilliers, ci-après dénommée « La Société », numéro de TVA intracommunautaire FR36642044366 est habilitée par l'Agence Nationale des Services à la Personne, sous le n° 2005004 à émettre et à distribuer le Chèque Emploi Service Universel (CESU) sous forme entièrement dématérialisée pré-financé, dénommé « e-CESU Chèque Domicile », régi notamment par les articles L.1 271-1 et suivants du Code du travail ainsi que par l'arrêté du 19 décembre 2007.

2. OBJET DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les ventes de e-CESU conclues par La Société auprès de ses clients (ci-après le Financier) et prévalent sur toutes les clauses générales et particulières pouvant figurer sur les documents du Financier. Sauf accord exprès écrit et contresigné par une personne habilitée de La Société, aucune modification ou réserve ne pourra être apportée à ces CGV par le Financier. Ces conditions ne s'appliquent pas pour les marchés publics.

3. LA COMMANDE

3.1 Modalités

La commande est irrévocable pour le Financier dès la transmission à La Société, du Bon de commande complété et signé accompagné de la liste et des coordonnées exactes de chaque Bénéficiaire sur le fichier nominatif correspondant (nom, prénom, adresse complète, date de naissance, adresse e-mail du Bénéficiaire), sur la base des modèles établis par La Société. La transmission du Bon de commande peut notamment se faire par mail adressé à : ecesu.production@chequedomicile.fr. Dans le cas d'une commande passée via le logiciel DOMICHEWEB ou de transmission d'un fichier de commande nominatif informatisé par serveur sécurisé au format fourni par La Société, la commande est irrévocable pour le Financier dès l'acceptation des CGV par le Financier, la validation de la commande et la transmission du fichier nominatif des Bénéficiaires. Le Financier décharge La Société de toute responsabilité encas d'erreur ou d'inversion dans les informations concernant les Bénéficiaires ainsi transmises à La Société. Dans le cas où le Financier souhaiterait que La Société procède à la vérification de la conformité des fichiers transmis aux modèles, il devra l'indiquer sur le Bon de commande, ce qui donnera lieu à une facturation complémentaire de cette prestation par La Société selon les tarifs en vigueur.

3.2 Traitement et Émission

Chaque commande est traitée et les e-CESU Chèque Domicile correspondants sont émis dans le délai convenu entre le Financier et La Société, et indiqué sur le bon de commande, ce délai pouvant être de un à vingt jours, à compter de la réception de la commande complète par La Société. La mise à disposition pour chaque Bénéficiaire des e-CESU Chèque Domicile, objets de la commande, sera réalisée par La Société via le site www.chequedomicile.fr. La Société informe le Financier, sur l'adresse mail de ce dernier de la mise à disposition globale de ces e-CESU Chèque Domicile dans le compte de chacun des Bénéficiaires mentionnés lors de la passation de la commande, dans les délais définis entre le Financier et La Société.

3.3 Suspension

La Société se réserve le droit de suspendre toute commande encours en cas de non-respect des conditions de paiement et/ou de litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

3.4 Signature et Preuve

L'ensemble des échanges est conservé dans les systèmes informatiques de La Société dans des conditions raisonnables de sécurité et est archivé sur un support fiable et durable qui constituera une copie fidèle et durable conformément aux dispositions de l'article 1348 du Code Civil et fait foi entre les parties. Ces données prévalent sur celles du Financier.

4. OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

La Société s'engage à :

- respecter les obligations légales et réglementaires incombant à sa qualité d'émetteur de e-CESU pré-financé,
- produire toute commande conformément aux éléments fournis par le Financier,
- mettre directement à la disposition de chaque Bénéficiaire les e-CESU Chèque Domicile, dans leur compte respectif, sur le site www.chequedomicile.fr,
- fournir une notice d'information à transmettre aux Bénéficiaires relative à la période de validité des e-CESU Chèque Domicile,
- fournir au Financier une notice d'information à transmettre aux Bénéficiaires, relative à la déclaration de cotisations sociales et à l'obligation préalable de se déclarer comme employeur avant toute embauche d'un salarié à domicile,
- fournir au Financier un modèle d'attestation fiscale à transmettre chaque année aux Bénéficiaires,
- informer les Financiers, notamment via son site Internet www.chequedomicile.fr, de toute modification des modalités d'utilisation des e-CESU Chèque Domicile,
- transmettre aux organismes sociaux les éléments permettant l'identification des Bénéficiaires du e-CESU Chèque Domicile,
- conserver et exploiter les fichiers nominatifs suivant les termes de la loi et dans le respect de son habilitation.

5. OBLIGATIONS DU FINANCIER

Le Financier reconnaît avoir pris connaissance de la réglementation relative aux Chèques Emploi Service Universels, notamment aux dispositions fiscales et sociales, et s'engage à :

- informer les Bénéficiaires des conditions de fonctionnement et d'utilisation des e-CESU Chèque Domicile, et notamment leur transmettre les notices d'information relatives à la période de validité des e-CESU Chèque Domicile et à la déclaration de cotisations sociales et à l'obligation préalable de se déclarer comme employeur avant toute embauche d'un salarié à domicile,
- délivrer chaque année aux Bénéficiaires une attestation fiscale comprenant une information relative aux régimes fiscaux applicables,
- affecter, lorsque le e-CESU Chèque Domicile est pré-financé partiellement, la participation financière du Bénéficiaire remise ou prélevée, sur un compte tant que le règlement des e-CESU Chèque Domicile n'aura pas été définitivement enregistré par La Société,
- disposer d'un mandat de la part de chaque Bénéficiaire pour la gestion des participations financières dont il n'est pas propriétaire,
- obtenir l'accord des Bénéficiaires pour recevoir des e-CESU Chèque Domicile et à s'assurer que les Bénéficiaires aient été informés de la nécessité d'obtenir l'accord du ou des intervenants pour accepter les e-CESU Chèque Domicile.

6. PRIX - CONDITIONS DE PAIEMENT

Le Financier s'engage à régler à la commande la valeur nominale (en euros) des e-CESU Chèque Domicile commandés, ainsi que les frais en vigueur au jour de la commande : frais de prestations de service, et le cas échéant les éventuels autres frais correspondant aux services complémentaires choisis par le Financier, ou correspondant à un bouquet de services forfaitaire fixés sur la base des tarifs en vigueur pour le e-CESU Chèque Domicile au jour de la passation de la commande, et détaillés sur le bon de commande. Le paiement doit intervenir en totalité à la commande, sans escompte, par virement, prélèvement, ou par chèque, établi à l'ordre de UP. La Société adressera la facture correspondante au Financier le jour de la mise à disposition des e-CESU. Tout retard de paiement entraînera, sans formalité ni mise en demeure préalable, à compter du premier jour de retard, le versement d'intérêts de retard dont le montant sera égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Ceux-ci seront calculés sur la somme hors taxes, y compris la valeur nominale des e-CESU commandés, restant due à compter de la date de la commande. En outre, le Financier sera de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, conformément à l'article D.441 -5 du Code de commerce. De façon générale en cas de retard de paiement d'une commande par le Financier, La Société peut suspendre toutes les commandes en cours du Financier auprès d'elle, quels que soient les titres émis par La Société concernés par les commandes.

7. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La Société demeure propriétaire des e-CESU Chèque Domicile jusqu'au paiement complet du prix et des accessoires. À défaut de paiement, La Société se réserve le droit de revendiquer les e-CESU Chèque Domicile sans qu'il soit nécessaire d'effectuer une mise en demeure préalable. La revendication sera réalisée par lettre recommandée A.R. Cette revendication entraînera l'annulation des e-CESU Chèque Domicile concernés. Toutefois, La Société s'engage à payer toute prestation réalisée par un intervenant au profit du Bénéficiaire lorsque la demande de paiement du Prestataire a été transmise à La Société avant la revendication ayant pour objet les e-CESU Chèque Domicile. Le Financier soumis à une procédure de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ouverte après la mise à disposition des e-CESU Chèque Domicile s'engage, dans l'attente de la décision de l'organe compétent, statuant en matière de revendication, à obtenir le règlement des participations financières et le déposer sur un compte, lorsque les e-CESU Chèque Domicile ont été mis à disposition des Bénéficiaires.

8. GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ

En cas de non-respect du délai de mise à disposition, La Société s'engage, à la demande du Financier, sauf cas de force majeure ou événement extérieur, à rembourser, à titre indemnitaire, 10% du montant des frais d'émission correspondant à cette commande. Ces pénalités sont libératoires et indemnitaires, et couvrent toute indemnisation que le Financier pourrait réclamer au titre de ce manquement.

9. E-CESU CHÈQUES DOMICILE PÉRIMÉS

Les e-CESU Chèque Domicile sont millésimés et sont utilisables du jour où ils ont été émis jusqu'au 31 janvier de l'année suivant leur millésime. Au-delà de cette date, les e-CESU Chèque Domicile sont périmés et ne peuvent plus être acceptés par les Prestataires agréés en règlement de leurs prestations. Si le Financier n'a pas demandé, lors de la signature du Bon de commande, à bénéficier d'un échange automatique, il peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception reçue par La Société avant le dernier jour du mois de février suivant la fin de leur millésime, que les Bénéficiaires bénéficient individuellement de l'échange des e-CESU Chèque Domicile du millésime antérieur échu, moyennant rémunération conformément au tarif en vigueur. Passé cette date, La Société n'acceptera aucun échange. Aucun remboursement d'aucune sorte ne pourra être effectué.

10. RESPONSABILITÉS

La responsabilité de La Société ne pourra pas être recherchée encas d'opération et/ou d'utilisation des e-CESU Chèque Domicile contraire à la législation relative au Chèque Emploi Service Universel. Dans une telle hypothèse, La Société se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande du Financier et/ou de surseoir à toute nouvelle mise à disposition. La Société est tenue, pour l'accès au site www.chequedomicile.fr, le processus de commande, la mise à disposition et les services postérieurs, à une obligation de moyens. La responsabilité de La Société ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques. Les commandes sont effectuées sous la seule responsabilité du Financier. Le Financier se déclare parfaitement informé des conditions légales, réglementaires et contractuelles dans lesquelles les e-CESU Chèque Domicile peuvent être commandés et/ou utilisés. Par conséquent, la responsabilité de La Société ne pourra pas être recherchée en cas de manquement quelconque du Financier ou de ses Bénéficiaires aux dispositions légales, réglementaires et/ou contractuelles sur les e-CESU. Le Financier garantit La Société contre toutes les conséquences des manquements qui lui seraient imputables, au regard des dispositions légales et des présentes CGV (respect des plafonds de l'aide financière, obligation d'information, etc.) et notamment contre toute réclamation des Bénéficiaires ou de tout tiers lié directement ou indirectement aux présentes conditions générales. Par conséquent, le Financier supportera, sans limitation aucune, tous les coûts, frais de justice, honoraires, amendes, dommages intérêts y afférents. La Société ne saurait être responsable du refus par un Prestataire agréé d'accepter les e-CESU et/ou de la perte de la qualité de Prestataire agréé, quelle que soit la raison ainsi que de façon générale, de toute défaillance d'un Prestataire agréé. La liste des Prestataires agréés et des structures d'accueil de garde d'enfants agréées acceptant les e-CESU émis par La Société est donnée à titre indicatif et peut être amenée à évoluer dans le temps. En aucune manière, la responsabilité de La Société ne saurait être engagée du fait de cette liste. Les prestations se déroulent sous la responsabilité des Prestataires. En aucun cas La Société ne pourra être tenue pour responsable de la mauvaise exécution des prestations par un Prestataire agréé, ni des dommages ou dégâts éventuels qui pourraient survenir lors de la réalisation des prestations.

11. UTILISATION FRAUDULEUSE

La Société ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit en cas d'utilisation frauduleuse des e-CESU Chèque Domicile après leur mise à disposition du Financier et/ou du Bénéficiaire. Aucun remboursement ou échange de ces e-CESU Chèque Domicile ne pourra être réclamé à La Société.

12. CONFIDENTIALITÉ

Tous documents remis ou diffusés par La Société demeurent la propriété de cette dernière et ne peuvent donc être communiqués même en copie par le Financier ou ses Bénéficiaires, pour quelque motif que ce soit, sans en avoir demandé l'autorisation préalable à La Société.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments du site de La Société, qu'ils soient visuels ou sonores, y compris la technologie sous-jacente, sont protégés par le droit d'auteur, des marques ou des brevets. Ils sont la propriété exclusive de La Société. En revanche, tout lien hypertexte renvoyant au site de La Société et quelle que soit la technique utilisée est formellement interdit. Dans tous les cas, tout lien devra être retiré sur simple demande de La Société.

14. INDÉPENDANCE DES CLAUSES

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions générales de vente serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des autres stipulations des présentes conditions générales de vente.

15. INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Le Financier s'engage à respecter les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dans le cadre de la collecte et du traitement des données personnelles concernant les Bénéficiaires et dégage La Société de tout recours de tout tiers quel qu'il soit dans ce cadre. La Société s'engage, en sa qualité de sous-traitant au regard de l'article 35 de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978, et conformément à l'article 34 de cette Loi, à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

16. LOI APPLICABLE ET COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française. Tout litige relatif à la formation, l'interprétation, l'exécution et à la résiliation des présentes conditions générales de vente, ainsi qu'à une demande incidente, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Nanterre.

UP

Société Coopérative et Participative à forme anonyme et capital variable ayant son siège social 27-29 avenue des Louvresses - 92230 Gennevilliers
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 642 044 366 - SIRET 642.044.366.00069 - TVA intracommunautaire FR36642044366 - Code NAF APE
6619B Tél. : 0 826 56 17 17 [Service 0,20€/min. + prix appel] - Fax : 01 41 85 24 01 - www.chequedomicile.fr

